

PROJET EOLIEN A NUISEMENT-SUR-COOLE : ATELIER DE CONCERTATION N°2

- COMPTE-RENDU -

Le mercredi 25 septembre 2019



SOMMAIRE

1	Introduction.....	3
2	Les participants à la réunion.....	1
3	La synthèse des échanges lors de l’atelier	2
3.1	Nos échanges autour du projet.....	2
3.2	Nos échanges autour des études	4
3.3	Nos échanges autour des retombées économiques locales et des mesures compensatoires et d’accompagnement.....	6
3.4	Nos échanges autour de la zone d’implantation.....	9
3.5	Vos propositions pour le forum de partage	11
4	Les prochains rendez-vous de la concertation	12
5	Les annexes photos	13

1 INTRODUCTION

Depuis 2018, et dans le cadre de l'appel à projet de la mairie de Nuisement-sur-Coole, la société NORDEX France étudie l'opportunité de développer un parc éolien sur cette commune. Afin d'y associer autant que possible les habitants et avec la volonté de l'équipe municipale, NORDEX France a engagé une démarche de concertation autour du projet depuis juin 2018.

Plusieurs événements de concertation ont eu lieu depuis le lancement de celle-ci. **Une réunion de restitution** de l'étude des perceptions menée à l'été 2018 avait permis d'identifier les attentes et besoins en information des habitants de la commune. **Un forum d'information** avait alors eu lieu en février 2019 afin d'expliquer le fonctionnement d'une éolienne, de présenter les premières caractéristiques du projet et la démarche de concertation. Puis, **un premier atelier de concertation** a eu lieu en mai 2019 dans le but d'enclencher une première réflexion autour des mesures compensatoires et d'accompagnement mais aussi de partager les premiers résultats des études environnementales.

Les comptes-rendus de ces différents événements sont disponibles sur le site participatif du projet : www.projeteolien-nuisement-sur-coole.fr.

Afin de poursuivre la démarche de concertation, un **second atelier de concertation a été organisé le mercredi 25 septembre 2019** de 18h30 à 20h30, au centre culturel de Nuisement-sur-Coole.

Ce rendez-vous avait pour objectifs de :

- **Inform**er les habitants autour de l'actualité du projet ;
- **Partager** les avancées autour des études, notamment des études environnementales ;
- **Partager** des propositions d'implantation d'éoliennes et présenter une visualisation concrète des éoliennes dans le territoire (photomontages) ;
- **Poursuivre le travail de co-construction** sur les mesures compensatoires et d'accompagnement.

Afin de répondre à ces objectifs, l'atelier a été organisé en 5 séquences :

- Une première partie présentant les avancées sur la zone d'étude ;
- Une seconde partie portant sur les premiers résultats des études en cours ;
- Une troisième partie sur les retombées économiques locales et la poursuite des réflexions autour des mesures compensatoires et d'accompagnement ;
- Une quatrième partie sur les propositions d'implantation des éoliennes ;
- Une cinquième partie autour des attendus des participants en vue du forum de partage.

Vous trouverez ci-après le compte-rendu de l'atelier de concertation ainsi que les photos des échanges.

La synthèse des échanges est structurée par thématique et retranscrit une partie des remarques, questions, propositions émises par les participants, et les réponses données par NORDEX France.

2 LES PARTICIPANTS A LA REUNION

L'atelier de concertation a réuni **18 personnes**.

Parmi ces participants, 17 se sont inscrits :

- Pascal VANSANTBERGHE
- Béatrice DESVOY JOPPE
- Jean FLEURIET
- Ruddy BERNADAT
- Patrick BRULHART
- Bernadette MAURICE
- Fabrice MALTRAIT
- Félix ANDRE
- Jean-Marie GUICHON
- Eva LENFANT
- Aurélie GOBRON
- Daniel PONSIGNON
- Patrick PICARD
- Claude DIOT
- Luc MILLION
- Etienne PELOUARD
- François RIGOT

L'équipe Mazars Concertation :

- Emilie PERRIN – Cheffe de projet
- Ophélie JOVELIN – Consultante

L'équipe NORDEX France :

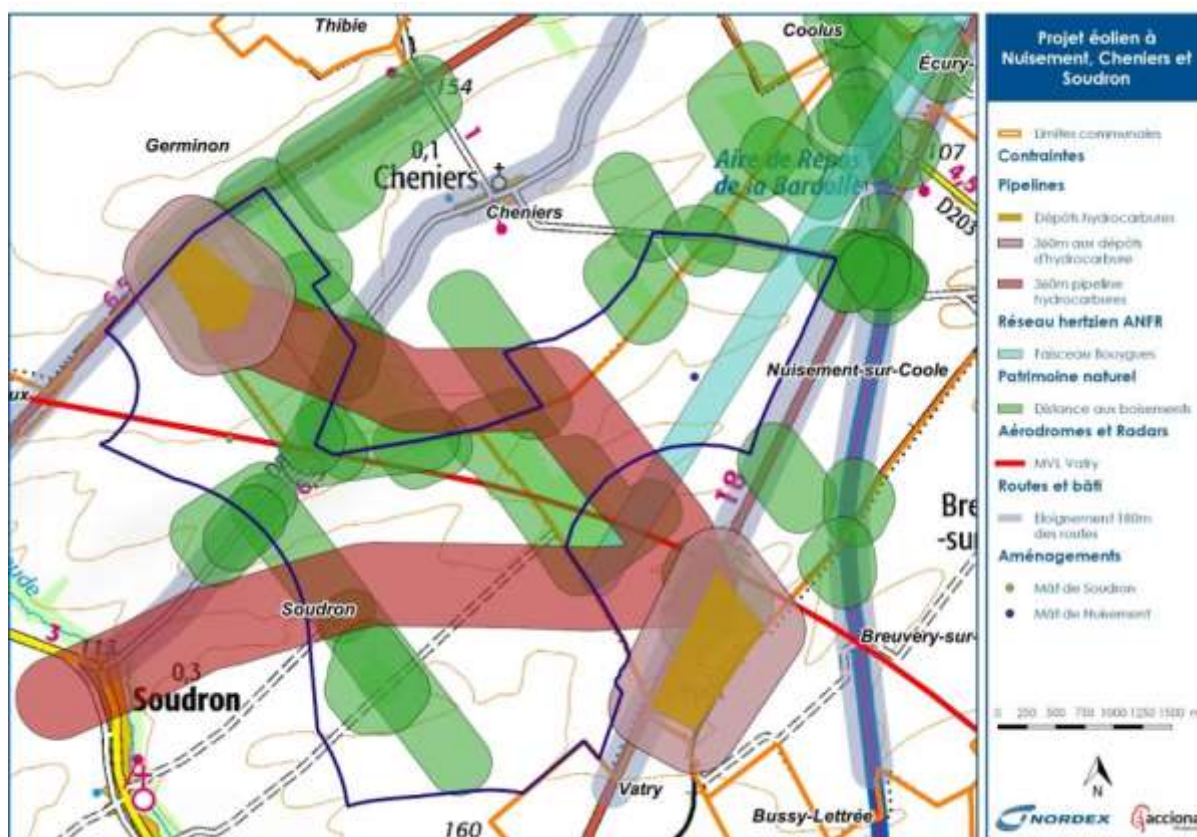
- Antoine OLIVIER – Responsable nouveaux projets
- Paul DUVERNOY – Responsable de région

3 LA SYNTHÈSE DES ÉCHANGES LORS DE L'ATELIER

3.1 Nos échanges autour du projet

En début d'atelier de concertation, Antoine OLIVIER, responsable nouveaux projets NORDEX France, a présenté la carte de la zone d'étude du projet et les contraintes associées.

Voici la carte qui a été présentée :



Carte de la zone d'étude incluant Soudron, Cheniers et Nuisement-sur-Cooles et présentant les contraintes réglementaires et locales.

Lors de cette session, les participants ont eu l'opportunité d'échanger et de poser toutes leurs questions au chef de projet NORDEX France.

Vous trouverez ci-dessous une partie des questions et réponses :

- **Sur les contraintes du territoire**

Question : « Où se situe la contrainte liée à l'aéroport de Vetry ? »

Réponse de NORDEX France : Toute la zone en dessous de la ligne rouge (dans la légende MVL Vetry) est contrainte par l'aéroport de Vetry. En effet, l'aéroport a besoin de bénéficier d'un périmètre libre, c'est-

à-dire sans obstacles, afin de pouvoir effectuer des manœuvres à vue libre (MVL). Cette contrainte bloque l'implantation d'éoliennes sur la zone Sud de la commune de Soudron.

Remarque : « Malgré la contrainte de l'aérodrome de Vatry (sous la ligne rouge), il y a pourtant des éoliennes sur Breuvery-sur-Coole et Bussy-Lettrée. »

Réponse de NORDEX France : Oui, des éoliennes de 120 mètres bout de pôle sont implantées. Il s'agit d'anciens modèles d'éoliennes, plus petites, qui ne bloquent pas le périmètre libre d'obstacles nécessaire à l'aérodrome de Vatry pour effectuer des manœuvres à vue libre (MVL). Les éoliennes nouvelles générations, comme nous l'envisageons pour ce projet, sont plus grandes et ne sont pas envisageables sur cette zone.

Question : « Que représente la ligne bleue (faisceau Bouygues dans la légende) ? »

Réponse de NORDEX France : Les faisceaux ne sont pas des éléments physiques, nous devons cependant les prendre en compte pour ne pas causer d'interférences avec les réseaux de télécommunication.

Question : « Est-ce qu'une éolienne peut se retrouver sur la limite de deux propriétés ? »

Réponse de NORDEX France : Cela n'est pas possible, en revanche, il existe des indemnités de survol pour les propriétés voisines qui seront impactées.

- **Sur les enjeux environnementaux**

Question : « Quels sont les risques par rapport aux boisements ? »

Réponse de NORDEX France : Les études environnementales nous permettent d'identifier les risques et les enjeux du territoire, notamment les espèces présentes et les mesures à prendre pour les protéger. Nous devons respecter une distance de 200 mètres entre les zones boisées et les éoliennes afin de protéger les espèces environnantes.

- **Sur d'autres types de parc éoliens**

Question : « Il existe des parcs éoliens avec des petites éoliennes dans certaines régions. Cela permet de pallier à certaines contraintes du territoire (tel que l'aérodrome de Vatry), pourquoi ne pas implanter de petites éoliennes à proximité de Vatry ? »

Réponse de NORDEX France : Il s'agit de petits projets adaptés à certaines régions. Nous allons nous renseigner pour savoir s'il existe de tels projets dans la région. Les zones permettant l'implantation d'éoliennes modernes restent à privilégier, dans la mesure où celles-ci permettent des niveaux de production considérablement plus élevés que ceux constatés avec plus « petites éoliennes ».

Question : « Est-ce qu'un de vos concurrents pourraient développer un petit projet dans cette zone ? »

Réponse de NORDEX France : Les petits projets ne sont pas productifs, ce n'est pas la tendance que nous constatons chez nos concurrents.

Question : « Les lumières rouges seront-elles toujours présentes la nuit ? »

Réponse de NORDEX France : Des études sont en cours pour mettre des lumières aux extrémités des parcs éoliens et ainsi diminuer la nuisance causée par les lumières rouges la nuit. Un arrêté d'avril 2018 portant sur le balisage des machines permet de ne plus baliser la totalité des parcs, mais plutôt leurs extrémités, sous certains critères. Nous nous efforçons de faire en sorte que moins de la moitié des éoliennes de Nuisement-sur-Coole soient balisées.

3.2 Nos échanges autour des études

Par la suite, le responsable nouveaux projets NORDEX France, Antoine OLIVIER, a présenté **les avancées des résultats des études environnementale et des études acoustique**.

Vous trouverez ci-dessous une partie des échanges lors de cette séquence :

- **Sur les résultats de l'étude acoustique**

Question : « Qui définit les points de mesure acoustique lors de la campagne acoustique (endroits autour de la zone d'étude équipés de détecteurs ultrasons permettant de mesurer le bruit ambiant) ? »

Réponse de NORDEX France : Les points de mesure sont définis avec un bureau d'étude indépendant que nous mandatons pour réaliser les études acoustiques.

Question : « Combien de temps durent les mesures acoustiques sur le territoire ? »

Réponse de NORDEX France : Les mesures acoustiques durent 1 mois. Elles ont été effectuées sur le mois de juin 2019.

Question : « Les vents sont différents selon les mois de l'année, comment obtenez-vous une analyse précise en étudiant les vents sur un mois uniquement ? »

Réponse de NORDEX France : Le bureau d'étude réalise une extrapolation sur une année. Nous prenons le temps de mesurer des gammes de vents variées. En juin, nous avons eu la chance d'obtenir des conditions favorables. Si cela n'avait pas été le cas, nous aurions augmenté la durée des études. De plus, le mât de mesure est présent depuis juillet 2018 sur le territoire. Nous avons donc eu l'ensemble des informations nécessaires pour connaître les caractéristiques des vents sur la zone d'étude.

Question : « Réalisez-vous des études similaires après l'implantation du parc ? »

Réponse de NORDEX France : Oui, nous réalisons des études similaires pour évaluer l'impact des éoliennes après construction. Pour cela, nous les mettons à l'arrêt puis nous les rallumons afin d'étudier les différences. En outre, l'étude acoustique réalisée permet de mettre en place des bridages en fonction des vents. Les éoliennes nouvelles générations que nous construisons disposent de 18 modes de bridage qui permettent d'adapter leur fonctionnement au plus près des demandes et des contraintes d'un territoire donné (bruit, chiroptères, oiseaux, etc.).

Question : « Comment peut-on vérifier que le bridage est opérationnel ? Comment pouvons-nous nous plaindre en cas de problèmes ? »

Réponse de NORDEX France : Si nous ne mettons pas en place ces bridages, la production risque de diminuer. De plus, les parcs éoliens sont contrôlés et classés par la DREAL. Si nous ne respectons pas la réglementation, la DREAL peut décider d'arrêter la production d'énergie sur ce parc éolien. C'est donc auprès de la DREAL qu'il est pertinent de faire remonter des informations ou plaintes vis-à-vis du parc.

Question : « Avez-vous déjà fait face à un arrêt de la production à cause des problèmes de bruit ? »

Réponse de NORDEX France : Non, nous n'avons jamais été confrontés à ce cas de figure. Les études acoustiques nous permettent d'assurer que le niveau sonore respecte la réglementation française ; le bruit du parc éolien en opération ne doit pas excéder le bruit ambiant de 3 décibels la nuit et 5 décibels le jour.

Question : « Qui pouvons-nous saisir en cas de problèmes liés au bruit ? »

Réponse de NORDEX France : Dans ce cas de figure, vous pouvez envoyer des recommandés à l'ARS (Agence Régionale de Santé). C'est toutefois toujours les DREAL qui sont responsables du suivi des parcs, via les inspecteurs ICPE (Installations classées pour l'environnement).

Remarque : « Les vents du territoire sont donc principalement nord/sud ».

- **Sur les résultats des études environnementales**

Question : « Quelles sont les mesures prises pour ne pas impacter les espèces d'oiseaux identifiées sur le territoire ? »

Réponse de NORDEX France : Des suivis de mortalité seront mis en place à la suite de la construction du parc éolien. Dans le cadre des mesures compensatoires, nous pouvons décider de mettre en place un certain bridage (arrêt ou diminution de la vitesse d'éoliennes pendant un temps donné) ou bien de supprimer l'implantation d'une éolienne pour faciliter le passage des oiseaux. L'implantation des éoliennes est décidée largement en fonction des résultats de l'étude environnementale, afin d'éviter les secteurs aux plus forts enjeux.

Question : « Comment les espèces peuvent se déplacer entre les différents parcs du territoire sans dangerosité ? »

Réponse de NORDEX France : Plus les éoliennes sont grandes, plus elles sont espacées, et plus les oiseaux ont de l'espace pour se déplacer. De plus, certaines espèces, notamment les grues, volent plus haut que les éoliennes et ne sont que peu impactées par les éoliennes. Les services de l'Etat sont attentifs aux espaces de respiration entre les parcs, qui doivent permettre aux oiseaux de se déplacer librement.

Question : « Pouvons-nous avoir les résultats complets des études environnementales ? »

Réponse de NORDEX France : Oui, nous pourrons vous les communiquer à la fin de l'année 2019 lorsque les études seront finalisées.

3.3 Nos échanges autour des retombées économiques locales et des mesures compensatoires et d'accompagnement

Suite aux échanges autour des premiers résultats des études, Antoine OLIVIER, responsable nouveaux projets NORDEX France, a présenté le détail des retombées économiques pour la commune. Il a ensuite rappelé le cadre de financement des mesures compensatoires et d'accompagnement suivi d'un rappel des propositions de mesures formulées lors du dernier atelier en mai dernier.

Les participants à l'atelier ont également pu découvrir les mesures qui sont réalisables dans le cadre du financement des mesures pour un projet éolien.

Vous trouverez ci-dessous les propositions de mesures formulées lors du dernier atelier ainsi que celles réalisables :

Les 7 étapes du projet communal	Réalisable / Non-réalisable
Aménager l'espace de La Dessaulle d'un arboretum et d'un verger participatif	Réalisable
Favoriser les déplacements doux grâce aux chemins piétonniers, accès sécurisés	Réalisable mais non prioritaire
Compléter et embellir l'espace Jean Pol Daumont	Réalisable mais non prioritaire
Enfouir les réseaux électriques en vue de l'arrivée de la fibre optique en 2020	Réalisable
Doter la commune d'un véhicule non-polluant et réduire les frais de fonctionnement	Réalisable mais non prioritaire
Poursuivre l'aménagement de la Grande Rue et l'effacement des réseaux	Réalisable
Développer d'autres déplacements doux (mise en valeur des chemins à travers la commune)	Réalisable mais non prioritaire

Les propositions de mesures lors du dernier atelier	Réalisable / Non-réalisable
Enterrer les lignes électriques près des dépôts d'hydrocarbures	Réalisable mais non prioritaire
Planter des haies	Réalisable
Planter des haies de persistants pour protéger des vents, même en hiver	Réalisable

Lors de cette présentation, les participants ont pu poser toutes leurs questions au responsable nouveaux projets NORDEX France. Vous trouverez ci-dessous une partie des questions et réponses :

- **Sur la puissance des éoliennes**

Question : « Aujourd’hui, vous envisagez d’implanter des éoliennes d’une puissance de 4,5 mégawatts, pourrait-on en implanter des plus puissantes sur la zone ? »

Réponse de NORDEX France : Nous pourrions envisager un scénario avec 9 éoliennes de 5 mégawatts. Cependant, dans une logique conservatrice, nous préférons annoncer ce qui est possible avec la proposition d’implantation de 8 éoliennes de 4,5 mégawatts. En effet, une puissance installée supérieure n’est pas toujours synonyme d’un meilleur productible, cela dépend beaucoup des niveaux de vents et de l’espace entre les éoliennes.

Question : « Si nous passons à des éoliennes d’une puissance de 5 mégawatts, quel sera l’impact sur les études en cours ? »

Réponse de NORDEX France : Si nous décidons d’implanter 9 éoliennes d’une puissance de 5 mégawatts, les retombées économiques augmenteraient car les éoliennes produiraient plus d’énergie et seront donc plus rentables. Il n’y aura aucun impact sur les études techniques en cours. Les résultats resteront les mêmes. L’objectif reste bien entendu de développer le projet le plus efficace techniquement.

- **Sur les retombées économiques**

Question : « Quand est-ce que nous pourrions bénéficier des retombées économiques ? »

Réponse de NORDEX France : Les retombées économiques seront accessibles à la commune de Nuisement-sur-Cooles suite à l’obtention du permis de construire. Nous ne pouvons pas les anticiper.

Question : « Quand est-ce que les mesures compensatoires et d’accompagnement seront mises en place ? »

Réponse de NORDEX France : Les mesures compensatoires et d’accompagnement seront mises en place après la construction du parc, entre 2021 et 2022.

Question : « Où sont les chiffres des retombées économiques pour la communauté de communes ? »

Réponse de NORDEX France : Nous vous avons présenté aujourd’hui les chiffres pour la commune uniquement. Nous pourrions vous transmettre les retombées économiques pour l’ensemble du territoire : la communauté de communes, le département et la région lors du prochain atelier le 11 décembre 2019.

- **Sur les mesures compensatoires et d’accompagnement**

Question : « Nous pourrions dire qu’avec ces mesures vous achetez le territoire. »

Réponse de NORDEX France : Dans le cadre de la réglementation ERC (Eviter – Réduire – Compenser), nous sommes dans l’obligation de mettre en place des mesures compensatoires et d’accompagnement. En revanche, nous avons choisi d’engager une démarche de concertation autour du projet afin de vous informer et de faire appel à vous pour construire le projet ensemble, notamment autour de ces mesures. En outre, c’est le préfet qui décide, suite aux résultats de l’enquête publique, si le parc sera implanté sur le territoire.

Remarque de l’équipe communale : « L’arboretum fait partie d’un projet communal déjà en cours et n’est donc plus d’actualité. »

Remarque de l'équipe communale : « Avec l'arrivée de la fibre, nous devons commencer à enfouir les lignes électriques. Cependant, vous pouvez nous aider à terminer l'enfouissement. »

Remarque : « Les agriculteurs et l'association foncière ont transmis des propositions qui seront étudiées lors d'une réunion avec NORDEX France au mois d'octobre. »

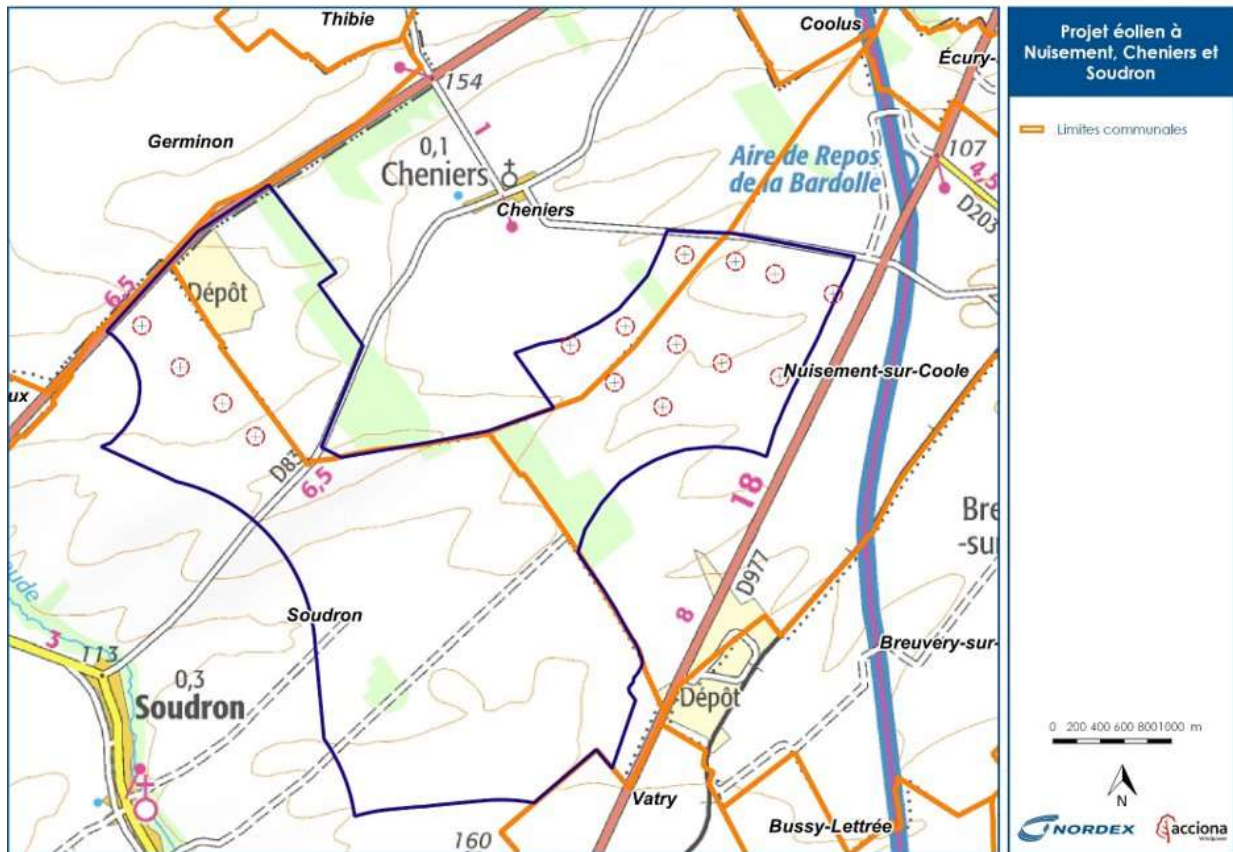
Remarque : « Nous souhaitons organiser le territoire, en fonction des zones à privilégier sur l'aspect environnemental. Nous pourrions travailler davantage sur les mesures lorsque les résultats de l'ensemble des études nous seront parvenus. »

De nouvelles propositions de mesures compensatoires et d'accompagnement ont également été formulées lors des échanges :

Les propositions des participants	Commentaires des habitants	Commentaires de l'équipe communale	Commentaires de Nordex
Installer des panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment technique		Pour évaluer cette proposition, il faut réaliser une étude de rentabilité.	
Rajouter une fontaine pour améliorer le cadre de vie			
Financer des caméras aux entrées de la commune			Nous pouvons difficilement le lier à un projet éolien mais nous allons nous renseigner sur la faisabilité de cette mesure.
Travailler les bords de chemins	En installant des jachères fleuries par exemple, avec notamment l'association Symbiose		
Améliorer le long des lignes de chemins de fer			
Planter des haies	Avec l'AF, les propriétaires exploitants, la fédération des chasseurs		

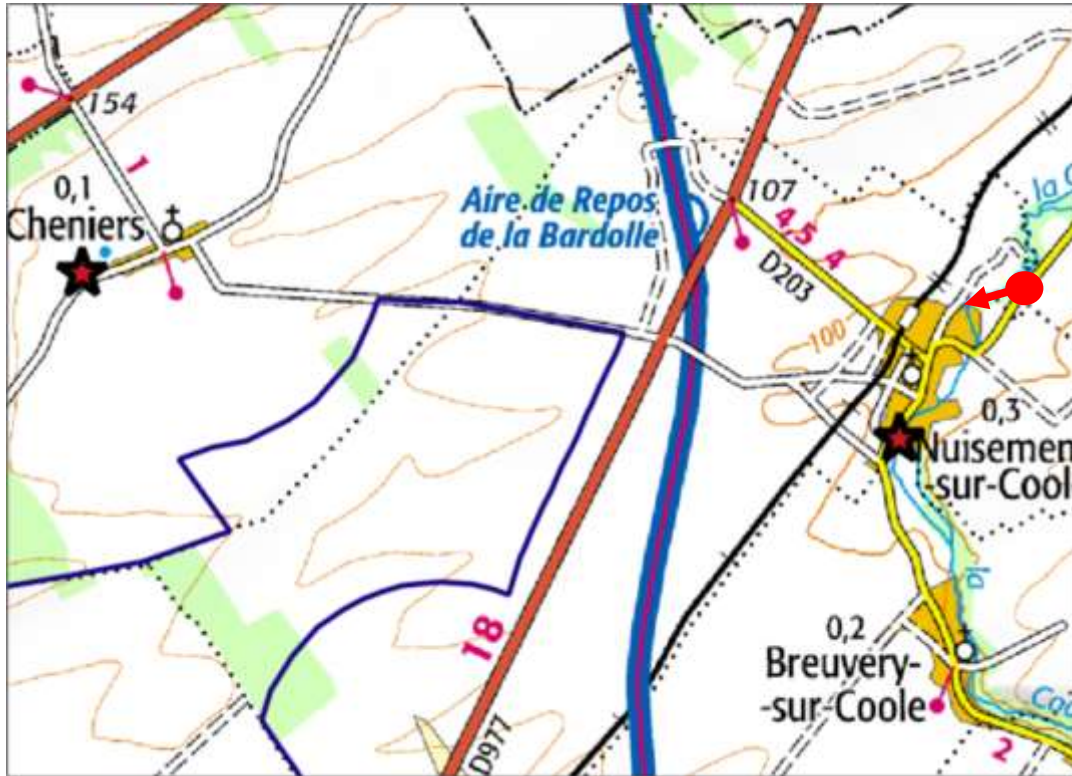
3.4 Nos échanges autour de la zone d'implantation

Suite à ces propositions de mesures, Antoine OLIVIER, responsable nouveaux projets NORDEX France, a présenté une variante d'implantation des éoliennes.



Carte présentant une variante d'implantation sur les communes de Soudron, Cheniers et Nuisement-sur-Cooles.

A la suite de cela, les participants ont pu découvrir deux photomontages de deux prises de vues différentes, représentées sur la carte ci-dessous par des étoiles. Le point rouge représente une proposition de point de vue supplémentaire proposé par les participants. Il correspond à l'emplacement du silo. NORDEX réalisera ce photomontage et vous le présentera au cours du forum de partage du 11 décembre 2019.



Carte indiquant les points de vue proposés par NORDEX et par les participants.



Photomontage réalisée à partir d'une prise de vue de Nuisement-sur-Cooles vue face aux rails.



Photomontage réalisée à partir d'une prise de vue de Cheniers vue sur les champs.

3.5 Vos propositions pour le forum de partage

A la fin de cet atelier, Mazars Concertation a rappelé le calendrier de la démarche de concertation et a annoncé le prochain événement de concertation à venir, **le forum de partage qui aura lieu le mercredi 11 décembre 2019**. Lors de ce moment, les participants ont formulé quelques attentes en vue de ce moment :

1. Connaître les résultats des études réalisées sur le territoire afin de travailler concrètement sur les zones à privilégier pour les mesures compensatoires et d'accompagnement
2. Identifier les mesures réalisables en vue des résultats des études
3. Connaître l'implantation définitive des éoliennes
4. Visiter un parc éolien (pour des raisons de sécurité, il est impossible de planifier une visite. En revanche, ceci reste une possibilité pour l'inauguration du parc)

4 LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS DE LA CONCERTATION

La démarche de concertation se poursuit jusqu'au dépôt du dossier, en février 2020.

L'atelier de co-constuction n°3 aura lieu

Le mercredi 11 décembre 2019

Le lieu et les horaires de l'atelier vous seront communiqués prochainement

Ce rendez-vous sera l'occasion de vous partager l'implantation définitive, les derniers résultats des études et de revenir sur l'ensemble du chemin parcouru depuis le lancement de la démarche de concertation.

Pour vous inscrire au prochain atelier, n'hésitez pas à contacter Ophélie JOVELIN (Mazars)
par téléphone : 07 61 58 56 91
ou par mail : ophelie.jovelin@mazars.fr



Le site internet dédié au projet est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.projeteolien-nuisement-sur-coole.fr/> n'hésitez pas à vous y rendre pour :

- Vous informer en temps réel sur le projet ;
- Prendre connaissance de l'avancement de la concertation et y contribuer activement en faisant des propositions en ligne ;
- Vous inscrire aux prochains événements ;
- Télécharger les comptes-rendus et les présentations des différents événements.

5 LES ANNEXES PHOTOS

5.1 Les participants à l'atelier de co-construction

Projet Lédicia à Nuisement-sur-Code

Bienvenue!

Prénom	Nom	Coordonnées
Béatrice	Jean-Jo pho'	- 0
Jean	FLEURIET	- 03 26 68 41 53
RUDY	BERNADAT	- 06 83 77 93 03. rud@wanadoo.fr
BETHIEC	BOUHAUT	- 06 79 16 33 53 bet@orange.fr
GLICHON	Jean Marie	
BERNADETTE	TRAVICE	
CLAUDE	DIOT	
FÉLIX	PASCHÉ	
Malthus	Fabrice	
LEU FAUT	Eva	
VANSANTBERGHE	PASCAL	
Aurélien	GOBRON	gerard.andre4@wanadoo.fr
François	RIGOT	aureliandre51@orange.fr
Daniel	PONSIGNON	
Luc	TILLON	
Etienne	PEROUARD	
Patrick	PICARD	

5.2 Les échanges autour du projet

Nos échanges autour du projet

2

Des colonies en Brezous et Buzay

Il s'agit d'écloisses de l'éclat de la part.

Les colonies nouvelles générations ne sont pas envisageables / non viables.

Risque de choc par rapport au boisement

Nous prenons en compte le risque / l'impact du territoire.

Distance par rapport aux zones boisées?

Zoom sur zones boisées.

La distance avec Vézère? zone boisée?

La zone d'étude sous la ligne orange est concernée / Vézère.

1 zone blanche en amont à gauche + zone à droite? (Vézère)

Valeurs de faune des petits projets => pas les caractéristiques du territoire (en situation)

Il s'agit de petits projets adaptés à certaines régions.

Qu'est-ce que la ligne bleue (forêt)?

Les forêts ne sont pas protégées mais nous devons le prendre en compte (interdiction).

Des colonies peuvent-elles se retrouver sur deux propriétés?

Non, mais indemnités de servitude.

Les forêts paysannes sont-elles toujours présentes?

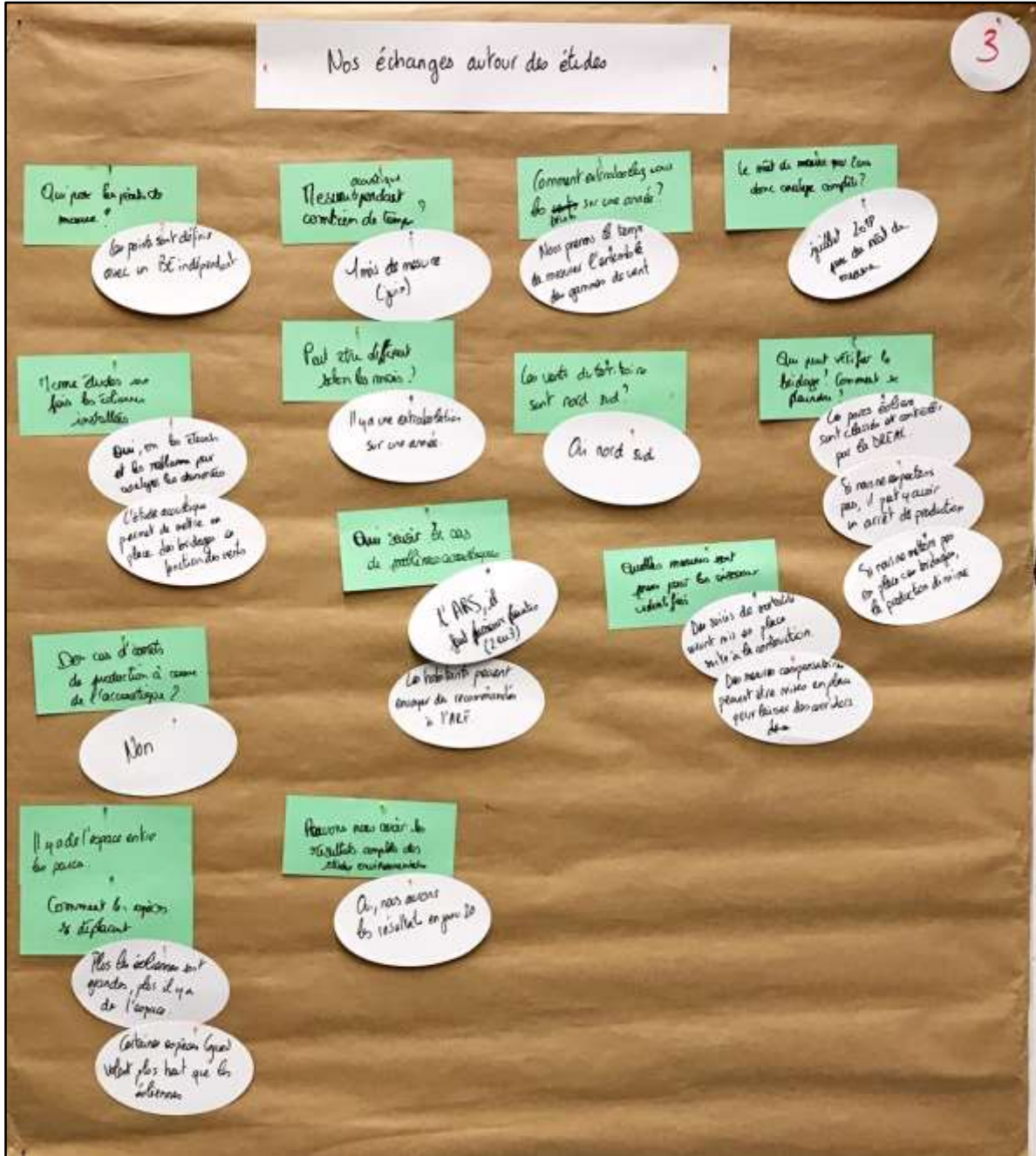
Des études sont en cours pour mettre des limites aux activités.

Nous allons nous appuyer sur les petits projets dans la région.

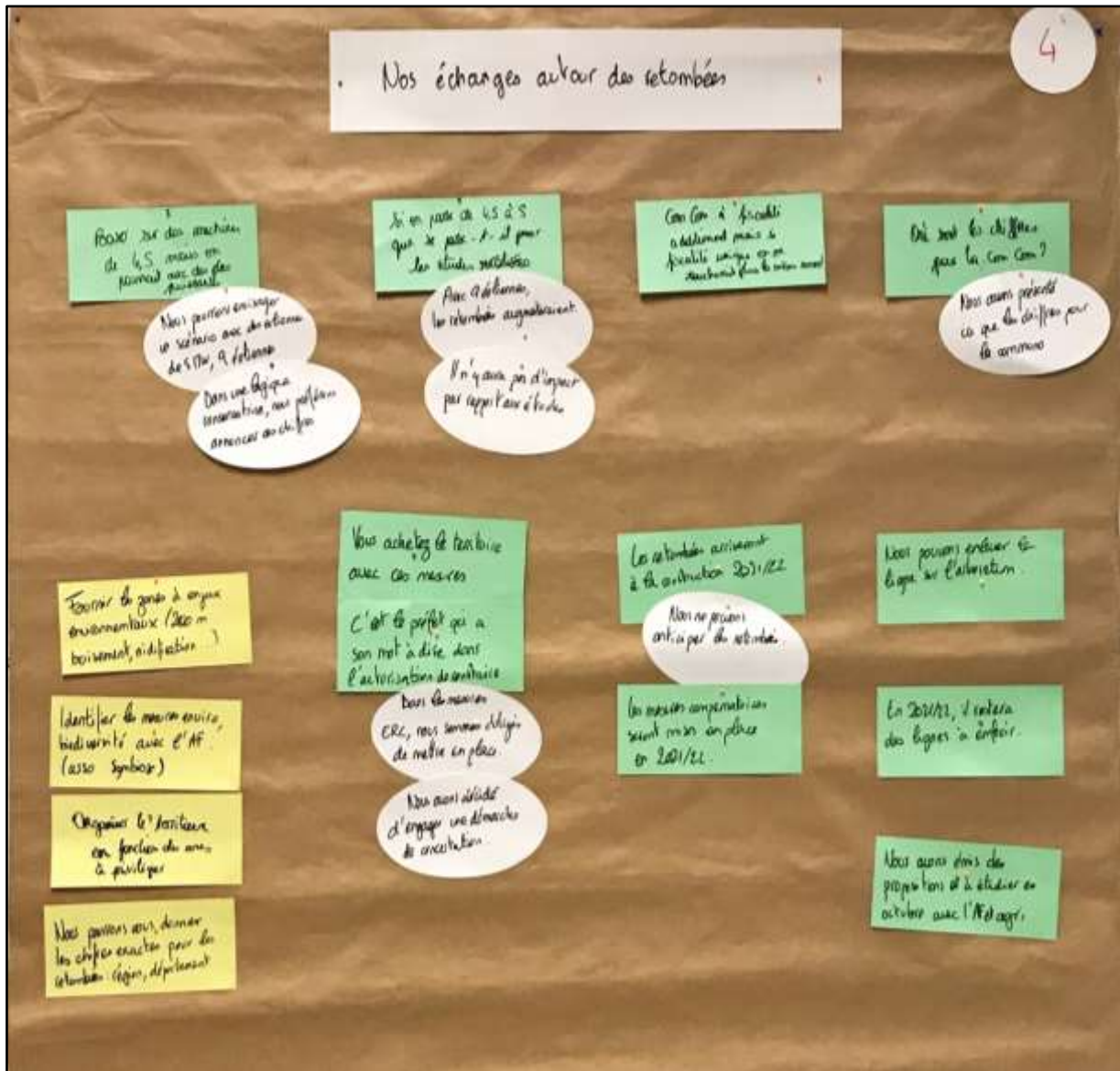
Est-ce que quelqu'un d'autre va venir pour faire un petit projet dans ce terrain avec eux?

Marché non productif plus à l'avenir.

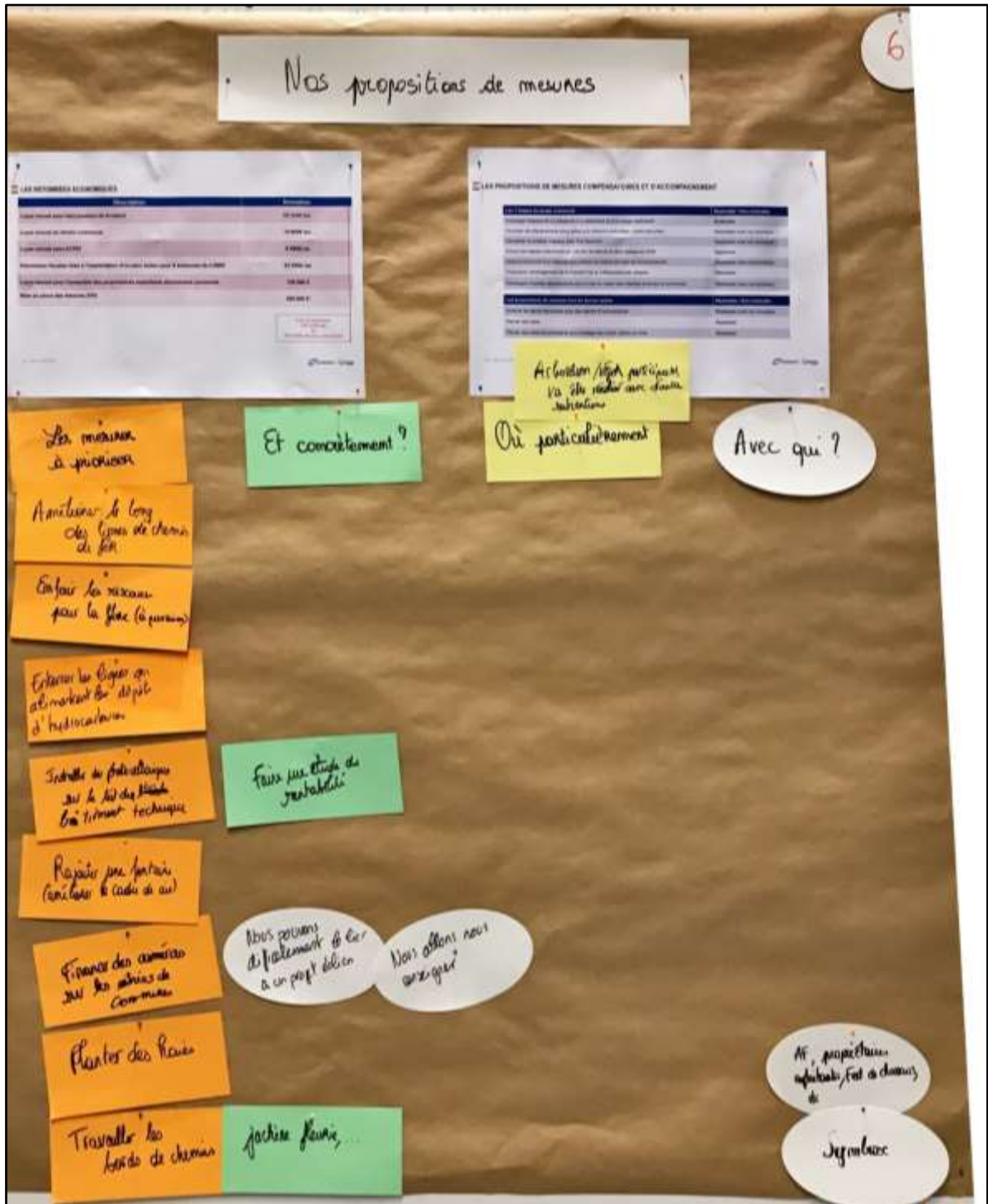
5.3 Les échanges autour des études



5.4 Nos échanges autour des retombées économiques locales



5.5 Nos échanges autour des mesures compensatoires et d'accompagnement



5.6 Les échanges sur le forum de partage

